



Achat d'une voiture dans un garage puis proces avec le garagiste

Par **angeldudemon**, le **28/06/2011** à **19:46**

Bonjour,
j'ai été en conflit avec mon garagiste dont j'ai gagné le procès.
Le jugement dit que je dois restituer la voiture et toucher des dommages et intérêts, mais dois-je rendre la voiture au moment du paiement des dommages et intérêts ou dois-je la rendre de suite?
merci pour votre réponse.
bien cordialement
Angele

Par **mimi493**, le **28/06/2011** à **19:47**

Vous devez faire signifier le jugement par huissier qui fera en même temps le commandement de payer avant saisie.
Rendez la voiture via cet huissier